

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1107

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **3 mai 2021** à 19 heures 30 en visioconférence.

Sont présents :      Monsieur Marco Julien                      Conseiller no 1  
                         Monsieur René Bergeron                      Conseiller no 2  
                         Monsieur Gaston L'Heureux                      Conseiller no 4  
                         Monsieur Fernand Brousseau                      Conseiller no 5  
                         Monsieur Jean-François Messier                      Conseiller no 6

Est absent :            Monsieur Bertrand Le Grand                      Conseiller no 3

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Madame Michèle Nolet, coordonnatrice administrative, en l'absence de Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

**RÉSOLUTION 2021-05-067**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré par décret l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui décrète que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de délibérations des membres;

ATTENDU QUE cet arrêté ministériel s'applique à la Municipalité puisqu'elle situe dans la région sociosanitaire de la Chaudière-Appalaches;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de tenir la séance à huis clos en visioconférence.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2021-05-068**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés – Avril 2021

**Affaires courantes**

6. Demande de rencontre concernant le devenir de l'église
7. Publicité guide informatif de la MRC de Lotbinière (anciennement le guide du citoyen)

**Administration**

8. Autorisation de paiement d'une facture – ARPO Groupe-Conseil – Devis pour soumission de la réfection de la route des Crêtes

**Aménagement du territoire**

9. Demande de dérogation mineure – 486 route de l'Église (construction d'un garage)

**Travaux publics**

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1108

**Sécurité publique**

**Loisirs, culture et famille**

10. Abolition des frais de retard à la bibliothèque La Rêverie
11. Projet Incroyables Comestibles avec Le potager des trois oies (Madame Nadia Laliberté)
12. Projet l'Éventail avec le RJL (Regroupement des jeunes de Lotbinière)
  
13. Divers
  - Location de salle à l'Église Évangélique
  - Location de locaux à ABC Lotbinière
14. Période de questions
  - Questions d'un citoyen concernant le secteur du 6<sup>e</sup> rang Est
15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

**3. PRÉSENTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 AVRIL 2021**

**RÉSOLUTION 2021-05-069**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 avril 2021.

**4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Monsieur Jean-François Messier souligne qu'il a participé à une formation donnée par la MRC de Lotbinière sur l'application du PIIA offerte à tous les membres du CCU. Dans cette formation, le projet de loi 69 a été expliqué et un comité sera mis en place au cours des prochains mois pour son application.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS – AVRIL 2021**

**RÉSOLUTION 2021-05-070**

ATTENDU QUE la coordonnatrice administrative a déposé et présenté les comptes payés du mois d'avril 2021;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	38 921. <sup>93</sup> \$
Rémunération nette (employés et élus)	13 034. <sup>78</sup> \$
<b>Total dépenses</b>	<b>51 956.<sup>71</sup> \$</b>

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1109

**6. DEMANDE DE RENCONTRE CONCERNANT LE DEVENIR DE L'ÉGLISE**

Madame Monique Carrière, Présidente de l'Assemblée de fabrique de la paroisse de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière, propose une rencontre avec le Conseil municipal, la fabrique, le comité de citoyens intéressés, les architectes et Madame Marie-France Saint-Laurent de la MRC afin d'examiner différentes actions pour avancer dans le devenir de l'église d'Issoudun. Lorsque que le carnet de santé du bâtiment sera terminé, un calendrier de disponibilité sera transmis afin d'établir une date de rencontre virtuelle.

**7. PUBLICITÉ GUIDE INFORMATIF DE LA MRC DE LOTBINIÈRE  
(ANCIENNEMENT LE GUIDE DU CITOYEN)**

Le point a involontairement été omis. Il est reporté à la prochaine rencontre

**8. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE – ARPO GROUPE-CONSEIL – DEVIS  
POUR SOUMISSION DE LA RÉFECTION DE LA ROUTE DES CRÊTES**

**RÉSOLUTION 2021-05-071**

ATTENDU QUE la municipalité prévoit effectuer la réfection de la route des Crêtes;

ATTENDU QU'UN devis pour soumission est nécessaire pour procéder à un appel d'offre sur SEAO;

ATTENDU QUE Arpo Groupe-Conseil a présenté une compilation des heures de travail effectuées, s'élevant au coût de 8 272.<sup>50</sup> \$ plus les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture de 8 272.<sup>50</sup> \$ plus les taxes applicables à Arpo Groupe-Conseil.

**9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 486 ROUTE DE L'ÉGLISE  
(CONSTRUCTION D'UN GARAGE)**

**RÉSOLUTION 2021-05-072**

ATTENDU QUE les propriétaires du 486 route de l'Église ont déposé une demande de dérogation mineure comportant tous les éléments requis à son analyse;

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse détaillée du dossier et recommande au Conseil municipal d'accepter une demande de permis selon les normes en vigueur, soit une hauteur mi-toit à 4 mètres maximum et une superficie de 70 mètres carrés maximum.

ATTENDU QUE le projet vise à construire un garage 71.37 mètres carrés (1.37 mètres carrés de plus que la norme en vigueur) avec une hauteur de 4.23 mètres (0.23 mètres de plus que la norme en vigueur);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de dérogation mineure tel que déposée pour le 486 route de l'Église.

**10. ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE LA RÉVERIE**

**RÉSOLUTION 2021-05-073**

ATTENDU QUE la bibliothèque fait partie du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et que ce dernier recommande l'abolition des frais de retard;

ATTENDU QUE la bibliothèque La Réverie n'a jamais facturé de frais de retard pour tous les livres rapportés à l'extérieur du délai prévu mais désire rendre la démarche officielle;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1110

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'abolir les frais de retard pour les retours de livres excluant tous les frais reliés aux livres perdus ou endommagés.

**11. PROJET INCROYABLES COMESTIBLES AVEC LE POTAGER DES TROIS OIES (MADAME NADIA LALIBERTÉ)**

Avec l'accord de la municipalité, Le Potager des Trois Oies (Madame Nadia Laliberté) procédera à l'aménagement d'un potager dans des bacs surélevés dans le cadre du projet Incroyables Comestibles à proximité du gazébo (à l'arrière du centre communautaire). Des plants de légumes et de petits fruits seront à disposition des citoyens et de nos visiteurs. Le tout sera publicisé selon nos moyens de communications habituels.

**12. PROJET L'ÉVENTAIL AVEC LE RJL (REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE)**

Le projet l'Éventail a pour but d'aller à la rencontre des jeunes durant l'année scolaire dans les écoles, ainsi qu'en périphérie et durant l'été dans les endroits publics comme les parcs ou les skate-parks. Madame Arianne Lamontagne, intervenante communautaire pour le RJL, se déplacera dans les différentes municipalités de Lotbinière à la rencontre des jeunes pour de créer des liens avec eux pour intervenir en particulier en consommation/dépendance, mais aussi selon le besoin des jeunes. Il est important aussi de mentionner que l'approche utilisée sera la réduction des méfaits qui vise à intervenir pour informer et minimiser les risques reliés à la consommation et non d'interdire ou de dénoncer les jeunes qui consomment.

**13. DIVERS**

Location de salle à l'Église Évangélique

Malgré l'autorisation de la santé publique de tenir des assemblées pour des groupes religieux actuellement, il est entendu avec le groupe de l'Église Évangélique de procéder à la location de salles dans le centre communautaire lorsque le niveau d'alerte relié à la Covid-19 sera en orange (alerte modéré). Cette décision a été prise pour leur santé et leur sécurité, tout comme les autres groupes communautaires qui utilisent le centre communautaire.

Location de locaux à ABC Lotbinière

L'organisme ABC Lotbinière, qui œuvre pour l'alphabétisation et la francisation, nous ont communiqué leurs besoins de relocaliser leurs bureaux et salles de classe. Nous évaluons présentement la possibilité de ce projet à l'intérieur du centre communautaire avec eux.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions d'un citoyen concernant le secteur du 6<sup>e</sup> rang Est

- Y-a-t'il une loi sur les terrains qui ne peuvent se conformer aux nouvelles normes des installations septiques et une réglementation pour la démolition des bâtiments et le délai exigé?  
*Monsieur Mathieu Roy à l'urbanisme étant en congé de paternité, nous ne pouvons répondre à cette question. Ce dernier effectuera un suivi à son retour lors du Conseil du mois de juin.*
- Y-a-t'il une loi municipale sur l'installation de roulottes?  
*Il y a effectivement un règlement de zonage à cet effet et des démarches sont déjà en cours concernant les roulottes dans ce secteur.*
- Peut-on changer la vocation d'un chalet pour devenir un garage?  
*Nous ne pouvons répondre à cette question. Un suivi sera effectué lors du Conseil du mois de juin.*
- Y-a-t'il un règlement sur la finition extérieure des bâtiments?  
*Nous ne pouvons répondre à cette question. Un suivi sera effectué lors du Conseil du mois de juin.*
- Nuisances concernant un terrain dont des plantes ont été faites annuellement depuis 5 ans.  
*Des démarches sont déjà en cours.*

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1111

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2021-05-074**

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h57.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Michèle Nolet, coordonnatrice administrative remplaçant le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Mathieu Roy, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

\_\_\_\_\_  
Madame Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Madame Michèle Nolet (remplacement)  
Coordonnatrice administrative

